L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 4 SEPTEMBRE

Ne le croyez pas!

Je me trouvais l'autre jour à la Librairie nouvelle. Vous savez que c'est un rendez-vous où se rencontrent, sans s'être donné le mot, nombre de gens de lettres qui viennent là chercher des nouvelles et causer des livres parus.

La *Revue des Deux Mondes* venait d'arriver, et une douzaine d'exemplaires s'élevaient en pile sur un coin de rayon. J'en pris un d'une main distraite et le feuilletai au hasard, regardant comme je pouvais entre les pages non coupées du volume. C'est ma manière de lire la *Revue des Deux-Mondes*. Vous me direz qu'avec ce système-là je dois la connaître fort peu. Mais pardon! pardon! je la connais mieux encore que la plupart de ses abonnés, qui la gardent étalée sur la table du salon et ne la coupent ni ne l'ouvrent jamais.

Je tombai sur une critique d'un roman dont j'ai parlé moi-même avec beaucoup d'éloges, et qui a obtenu, dans notre monde, un très-vif succès, l'*Abbé Tigrane*, de M. Ferdinand Fabre, et j'avoue que cette critique m'étonna. Le porte-férule de la noble *Revue* y disait, en forme de résumé: "La grâce manque à ce roman, les situations en sont tendues et déclamatoires, le style est cassant et sec, les descriptions sont maigres."

Bigre! c'est l'éloge qui me parut maigre! Voilà, me dis-je, un homme bien difficile, et la *Revue* a le goût terriblement délicat. Mais ce numéro me ménageait une autre surprise plus vive encore. Il y était parlé, dans un long article, des derniers romans d'Hector Malot, le *Curé de province* et le *Miracle*, que j'ai eu le plaisir de présenter, avec toutes sortes de louanges, aux lecteurs de ce journal. La *Revue*, elle, n'y allait pas par quatre chemins. Elle déclarait que ces deux romans distillent l'ennui; "Jamais, disait-elle en propres termes, pareil ramas de petits faits inutiles, de caractères vulgaires sans idée et sans intérêt, de situations mesquines, n'a écrasé de son poids l'esprit du lecteur. Le réalisme innocent de ce récit ne mérite pas d'autre blâme."

Fichtre! il me semblait que celui-là était bien suffisant. Et le critique anonyme de la *Revue* n'en continuait pas moins à dauber sur Hector Malot, malmenant son dialogue terne, ses situations sans choix et sans vigueur.

Oh! mais là, un éreintement de première classe.

Je vous dirai que ce qui m'étonnait, ce n'était pas précisément que la majestueuse *Revue* différât d'avis avec moi. La chose n'aurait rien eu de si singulier, et l'on peut être un fort honnête homme, et un homme de sens, tout en partageant les manières de voir de M. Buloz.

Non, c'était pour une raison tout autre que j'étais confondu.

J'ai l'honneur de connaître assez particulièrement et M. Ferdinand Fabre et M. Hector Malot. Je m'intéresse à leurs travaux, et j'en ai connu quelques-uns avant qu'ils eussent été communiqués au public. Je savais que ces romans, si vivement critiqués par la *Revue*, avaient été jadis, au temps où ils n'existaient encore qu'en manuscrit, demandés, avec mille instances et prières, par M. Buloz pour sa *Revue des Deux-Mondes*, qu'il les avait eues en sa possession, qu'il avait fait tous ses efforts pour les y garder, sauf le dernier et le plus impossible de tous, qui était de les payer à leur valeur, et je disais à un de mes confrères qui se trouvait là:

—Est-ce drôle pourtant? Voilà trois romans que M. Buloz a désirés ardemment, qu'il trouvait tout pleins de grandes qualités, tant qu'il espérait les publier chez lui; il les laisse aller, pour de simples raisons d'argent, et quand ils ont paru autre part, il les déchire à belles dents. Comprenez-vous rien à ce procédé?

—Mais ce procédé, me répondit-il, est si ordinaire à M. Buloz, que personne n'y fait plus attention. Pour M. Buloz, les écrivains se divisent en deux grandes classes, ceux qui écrivent à la *Revue*, et ceux-là ne font que des chefs-d'œuvre; ce sont les élus qui siégent à la droite du Seigneur, du côté de son bon œil. Les autres, les réprouvés, sont les derniers des cuistres, et M. Buloz les précipite avec une joie féroce dans les chaudières bouillantes de sa critique, pour qu'ils y cuisent durant toute éternité.

Cela va plus loin qu'on ne saurait dire. Tant que Mme Sand a donné sa prose à la *Revue*, elle y a passé pour le premier écrivain du siècle; le jour où elle s'est brouillée avec M. Buloz, qui lui chicanait ses prix, elle n'a plus fait que des inepties, la *Mare au Diable*, la *Petite Fadette*, et autres bluettes, dont la *Revue* a parlé avec le mépris qu'elles méritaient. Mme Sand s'est un beau jour réconciliée avec M. Buloz; elle a tout aussitôt recouvré tout son génie et elle a écrit l'*Homme de neige*.

Son histoire est celle de Balzac, de Sandeau, de Montégut, de tous les écrivains qui ont passé par la *Revue des Deux-Mondes*. Car il n'y en a guère qui, à un moment, n'ait eu occasion de s'en donner avec le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* quelques bonnes gourmades, d'une ou deux chaises cassées sur le dos l'un de l'autre.

Pourquoi Hector Malot et Ferdinand Fabre feraient-ils exception à la règle? Leurs romans n'ont point paru à la *Revue*, ils sont donc exécrables.

—Mais, objectai-je doucement, ce n'est pas leur faute si ces ouvrages n'ont point été publiés par M. Buloz. Ils lui ont été remis, et c'est lui qui les a refusés, les trouvant trop chers.

—C'est que probablement ces messieurs ont voulu être payés dans la *Revue des Deux-Mondes* au même prix qu'ils recevaient ailleurs.

—Dame! c'est assez juste.

—Cela paraît ainsi. Mais M. Buloz tient que les écrivains doivent toujours faire entrer en ligne de compte l'honneur qu'ils ont d'écrire chez lui et pour lui. Supposons que le *Temps*, par exemple, ou les *Débats* offrent 1,500 francs d'un roman à l'auteur; Buloz va royalement jusqu'à 750, et l'autre moitié, il la donne en gloire: "Comprenez bien, dit-il à l'écrivain, que vous serez imprimé à la *Revue des Deux-Mondes*." L'auteur naturellement résiste; M. Buloz insiste; l'auteur persiste, remporte son manuscrit; M. Buloz soupire et lui dit: "C'est dommage! car il y avait quelque chose dans votre œuvre; mais vous voulez gaspiller votre talent; allez! je vous préviens que vous n'en aurez plus." Et de fait, le roman n'a pas plus tôt paru que la *Revue* l'éreinte.

Et moi, innocent, j'ajoutais encore:

—Mais pourquoi M. Buloz, à qui la *Revue* rapporte, bon an, mal an, trois ou quatre cent mille livres, refuse-t-il un bon ouvrage pour une différence de 600 francs?

—C'est que M. Buloz en est toujours sur les gens de lettres et la façon de les payer aux idées du vieux temps. Il est de la race de ces vieux éditeurs qui auraient voulu tenir enfermés sous clé, dans une mansarde, Voltaire et Rousseau, pour les nourrir au pain sec et à l'eau, tandis qu'ils se feraient, avec leurs œuvres, cent mille livres de rente. Il ne paie jamais le premier article d'un homme qui débute dans sa *Revue*; aussi le premier passe-t-il assez aisément; c'est le second qui a du mal à forcer la porte. Et ce second, donc! il faut voir comme on chicane sur le compte des lignes et sur le prix! Ce pauvre M. Buloz! c'étaient de bien bonnes comédies que ses discussions avec Hector Malot, qui est un solide gaillard, très-net en affaires.

M. Buloz était partagé entre le désir d'avoir un bon roman pour sa *Revue*, car, au fond, il l'aime, et le désespoir de le payer si cher.

—Vous voulez donc me ruiner! disait-il à Malot d'un ton douloureux.

—Pas le moins du monde, répondait M. Malot. L'*Indépendance belge* m'offre tant; payez le même prix et je vous donne la préférence.

—Mais songez donc, reprenait Buloz, que si votre roman paraît hors de chez nous, il sera détestable.

—Ça m'est égal, ripostait Malot. Permettez-moi de vous dire que c'est vous qui avez besoin de moi, et que, moi je ne me soucie aucunement de votre *Revue*. Ma réputation est faite, elle s'est faite sans vous, en dehors de vous, et tout ce que pourra dire la *Revue* n'y pourra plus rien faire.

Et Buloz s'arrachait les cheveux et poussait des soupirs: Mais quoi! payer de la prose, quand on peut en avoir pour presque rien! Il est vrai que celle-ci vaut en général ce qu'elle coûte. N'importe! le sacrifice était trop dur, et M. Buloz rendait le manuscrit.

Et c'est ainsi que la *Revue des Deux-Mondes*

Vers sa chute à grand pas chaque jour s'achemine.

Un seul mot suffira à montrer l'universel discrédit où elle est tombée. La plupart des derniers académiciens nommés en sont sortis. Connaissez-vous, me disait mon confrère, connaissez-vous à cette heure, un seul mortel assez déshérité des dieux et des hommes pour lire la *Revue des Deux-Mondes*?

—En France, non; mais à l'étranger, on la lit; et c'est là-dessus qu'on nous juge. Comme elle est ennuyeuse et lourde, on croit en Europe que nous avons perdu tout notre esprit d'autrefois, sans gagner les qualités solides qui nous manquent. Comme elle ne publie plus une seule œuvre originale, on s'imagine dans le monde que toute imagination a péri chez nous. M. Buloz aide à répandre cette opinion, car il va se plaignant sans cesse que la *Revue* devient de jour en jour plus difficile à faire, qu'on ne trouve plus d'écrivains....

On n'en trouve plus qui veulent travailler pour le bel œil de M. Buloz. Mais il y en a, et beaucoup, sans parler de Ferdinand Fabre et d'Hector Malot, qui écrivent encore des œuvres remarquables, qui, sans être flattés outre mesure de l'honneur de les publier à la *Revue des Deux-Mondes*, consentiraient néanmoins à les livrer, si elle, de son côté, consentait à les payer.

Tout cela, c'est affaire de gros sous, et pas autre chose.

Et je voudrais avoir un journal, qui fût plus lu que le nôtre, à l'étranger, pour crier aux Anglais, aux Allemands et aux Russes, qui acceptent comme paroles d'évangile les doléances de M. Buloz:

—Ne le croyez pas! ce n'est pas l'esprit français qui s'est abaissé, c'est que M. Buloz veut l'avoir pour rien. Il y a beaucoup d'écrivains de talent à Paris: mais ils veulent vivre de leur plume, et M. Buloz préfère à l'ennui de les payer le plaisir peu coûteux de les traîner dans la boue. Vous avez encore la foi de la *Revue des Deux-Mondes*! Voilà déjà longtemps qu'à Paris on l'estime pour ce qu'elle vaut: un recueil de médiocrités de [illegible] de temps à autre un article [illegible] pour rien par quelque savant désintéressé et passionné de gloire. Ne jugez pas la France sur cette compacte et lourde collection de tartines indigestes.

FRANCISQUE SARCEY.

UN FUTUR CHOUAN.

Le Morbihan possède un préfet dont nous tenons à féliciter tout spécialement M. le ministre de l'intérieur. A la bonne heure! voilà un homme; il n'a rien de caché pour ses ouailles; il ne dit tout net ce qu'il est, ce qu'il veut, et, par la même occasion, il révèle tout au long le programme du gouvernement qui a promis de ne porter aucune atteinte aux lois et aux institutions existantes. Ce programme consiste à ramener la nation "à ses vieilles croyances et aux vertus qu'elles inspirent." Si M. le préfet du Morbihan ne le disait pas, on aurait peine à croire que c'est M. Beulé qui lui a donné ces instructions; mais c'est écrit:

"Cette tâche fait partie de la mission que j'ai acceptée, et il n'en est point à laquelle j'attache plus d'importance. Il ne s'agit point, ainsi que certains le prétendent, dans un but facile à comprendre, de violenter les consciences et d'imposer la pratique de nos croyances à ceux qui ont le malheur de ne point les partager. On ne fait point de chrétiens par force, et c'est à la religion de Mahomet et non à celle du Christ qu'appartient cette farouche et inepte devise: "Crois ou meurs." Ce dont il s'agit pour ceux qui ont l'honneur, le périlleux honneur d'être chargés du poids des fonctions publiques, c'est d'aider de tout leur pouvoir à l'expansion des œuvres catholiques, nées de la libre initiative de leurs concitoyens, et auxquelles personne n'est tenu de s'associer, si sa conscience ne le lui ordonne. C'est de témoigner publiquement de la haute sympathie de l'État pour tout ce qui est excellemment et essentiellement réparateur!"

On s'en doutait déjà, mais c'est chose avérée désormais. Le véritable but du gouvernement du 24 mai a été de recommencer, à l'aide des préfets, les *missions catholiques* de la Restauration. C'était son droit. Mais il l'a dépassé quelque peu, suivant nous, en envoyant, dans certaines préfectures, de véritables "fous furieux" comme nous paraît être le préfet du Morbihan. La veille d'une Saint-Barthélemy, on ne parlerait pas autrement qu'il n'a fait l'autre jour à la distribution des prix du petit séminaire de Sainte-Anne, dans le discours dont nous venons d'extraire quelques lignes et dont voici la péroraison:

"En quelque département que j'eusse été envoyé, j'aurais tenu à cœur de remplir ce devoir; mais il n'en est aucun où il m'eût été si doux à remplir que dans le vôtre. J'appartiens à un pays qui a conservé, comme celui-ci, le culte des saines traditions du passé; et quand je respire l'air de vos grèves et de vos landes, il me semble que je respire l'air pur des campagnes vendéennes, fidèles de nos jours à leur Dieu comme elles l'ont été pendant tant de siècles. Oui, jeunes Bretons, c'est un Vendéen, un compatriote en quelque sorte, qui vous salue et vous remercie du fond de l'âme de la bienvenue qui vient de lui être souhaitée en votre nom: un Vendéen qui compte parmi ses aïeux des hommes dont le sang généreux s'est mêlé au sang des vôtres, sur plus d'un champ de bataille, *et qui viendrait vous demander une place dans vos rangs* si, ce qu'à Dieu ne plaise! l'impiété triomphante osait entreprendre de briser nos croix, de renverser nos autels et de souiller nos temples!

Mais j'ai confiance que ces épreuves nous seront épargnées, j'en ai pour garant cet admirable mouvement qui se produit dans toute la France et qui emporte des bataillons de pèlerins tantôt vers Paray-le-Monial et tantôt vers Sainte-Anne. Vous étiez témoins, ici même, il y a quatre jours, d'une de ces magnifiques manifestations, et vous avez pu voir dans la personne d'un noble général, d'un glorieux mutilé, tombé sur le champ de bataille de Patay, en combattant pour la France sous la bannière du Sacré-Cœur, un des plus beaux exemples qui puissent se rencontrer de la foi catholique et du patriotisme!

De tels signes sont consolants: ils sont pour notre chère patrie le gage de destinées meilleures. La France revient à la croix, et il arrivera un jour, j'en ai la ferme espérance, où pour la France, comme autrefois pour Constantin, la croix sera non-seulement le signe du salut, mais encore le signe du triomphe, car il a été écrit sur les parois mêmes du ciel, au-dessus du Labarum, ces mots qui seront le cri de ralliement de la patrie régénérée: *In hoc signo vinces!*"

En langage plus simple cela veut dire que si les projets de l'ordre moral et des pèlerins de Paray-le-Monial venaient à échouer, on compte sur la Vendée pour s'insurger contre la France républicaine. C'est une déclaration de guerre, sous conditions.

La Monarchie ou la Chouannerie. Choisissez!

(*Siècle*)

Nous lisons dans la chronique de la *France*:

14 *août*. — Plusieurs lettres m'ont été adressées au sujet de ma *Chronique* d'avant-hier sur les Caisses d'épargne, et de l'infériorité dans laquelle je voyais la France, vis-à-vis d'autres Etats, à propos de l'épargne.

Quelques-unes de ces lettres sont absurdes. Comment, en effet, prendre au sérieux celle d'un paysan de Seine-et-Oise, —il signe G., *cultivateur*, et si je dis "paysan" c'est à cause de son orthographe assez hétéroclyte,—lettre qui peut se résumer ainsi:

"Ma véritable caisse d'épargne est ma tire-lire, cachée en endroit sûr. L'argent que j'y dépose très régulièrement chaque semaine ne me rapporte pas, il est vrai, le petit intérêt que me donnerait l'Etat, mais il est à l'abri des révolutions, et je n'ai pas à me déranger ou à perdre des heures de temps pour le reprendre; je l'ai toujours sous la main."

Mon correspondant se trompe; sa prudence dépasse les limites et devient une méfiance mal fondée. Quand la caisse d'épargne a pu sortir intacte de l'horrible cataclysme de la Commune, la crainte d'un coup de main populaire n'est vraiment pas justifiée.

Mais une de ces lettres contient des réflexions très sensées et qui m'obligent de revenir sur mon sujet.

Je me demandais quelle pouvait être la cause de notre infériorité au point de vue de l'épargne. Ce n'est, disais-je, ni le défaut de richesse, ni le manque de prévoyance. Je l'attribuais plutôt à la difficulté relative qu'on rencontre pour aller déposer son argent à la Caisse d'épargne, quand elle n'est pas très près de l'ouvrier ou sur son chemin.

J'ai dû me tromper. Cette difficulté existe, il est vrai, mais elle n'explique pas le grand écart entre la somme représentée par notre épargne et celle bien autrement élevée de tel ou tel Etat d'Europe.

La véritable raison, c'est mon correspondant qui me la donne.

En France, l'organisation financière atteint le plus haut degré de développement. Il y a toutes sortes d'institutions de crédit qui font que l'argent rapporte bien plus que s'il était déposé à la Caisse d'épargne. La classe ouvrière l'a compris et elle achète avec ses épargnes des obligations, de petites coupures, de telle ou telle Société financière ou industrielle très florissante. Si elle met son argent à la Caisse d'épargne, ce n'est que jusqu'à concurrence de la somme nécessaire à l'achat de ces obligations ou de ces coupures, dixième ou cinquième d'obligations, dont le taux d'intérêt est supérieur à celui donné par la Caisse d'épargne; elles ont en outre l'avantage de concourir à des tirages de lots et sont remboursables à un prix bien plus élevé que le prix d'achat, qui sont aujourd'hui à la portée de toutes les petites bourses.

Là, je crois, est le véritable motif de cette prétendue infériorité de l'épargne.

Je remercie mon correspondant anonyme de m'avoir éclairé.

—On lit dans le *Droit*:

On vient encore d'arrêter, pour participation à l'insurrection parisienne, un certain nombre d'individus, notamment les nommés Antoine Bobinois, âgé de quarante-neuf ans, ouvrier passementier, ex-lieutenant au 1er bataillon du génie fédéré; Florent, tailleur, dit Georges, âgé de trente-trois ans, casquettier, capitaine au 135e bataillon; Lucien Poirier, ex-lieutenant au 181e bataillon; François Audoin, ex-caporal et délégué du 86e bataillon.

Le nommé D...., l'un des principaux officiers de la Commune, aide-de-camp du général Henri, chef du matériel de la guerre, etc., avait trouvé moyen, après la défaite de son parti, de gagner la Belgique. Il vivait d'expédients, et, à la faveur d'un déguisement, il venait souvent en France.

A Valenciennes, il séduisit et enleva une jeune femme de dix-neuf ans, d'une rare beauté, nommée H...., dont le mari était en voyage. Au bout de quelque temps, avisé du retour prochain de celui-ci, il amena sa conquête à Saint-Ouen, chez une dame S.... qu'il avait connue autrefois.

D.... se trouvait sans ressources, mais à l'aide de manœuvres frauduleuses, il parvint à faire croire à la dame S.... qu'il allait prochainement toucher une somme de 50,000 fr., lui revenant d'une succession.

Cette dame pourvut aux grandes dépenses qu'il faisait avec sa maîtresse.

Cependant, ayant elle-même besoin d'argent, elle devint pressante auprès de D...., qui, après l'avoir renvoyée de jour en jour, lui dit enfin qu'il allait toucher et qu'il l'emmenait ainsi que sa maîtresse.

On monta dans une voiture de remise et l'on roula de neuf heures du matin à six heures du soir, sans s'arrêter autrement que pour prendre des repas, payés par la dame S....

De temps à autre, D.... descendait, entrait dans les maisons et revenait au bout de quelques instants.

A six heures du soir il fit arrêter rue Montmartre et entra dans une maison où se trouvait un huissier qui devait, disait-il, le payer. On l'attendit pendant trois heures. Le cocher finit par prendre des informations. On lui dit que la maison avait deux issues et il comprit qu'il avait été volé.

Les deux dames n'ayant pas de quoi le payer, il les conduisit chez le commissaire de police du quartier qui mit la dame S.... en liberté et garda la jeune femme.

Depuis, le mari de cette dernière, qui était à sa recherche, s'est présenté, a désintéressé le cocher et a emmené sa femme.

D.... a encore une fois réussi à s'échapper; mais les indices recueillis permettent d'espérer qu'il n'échappera pas longtemps aux recherches dont il est l'objet.

—Les deux commis de M. Rocher qui ont été victimes de l'incendie de Rueil, l'un, M. Théophile Evrard, est mort des suites de ses blessures; l'autre, M. Alexandre Legrand, est en danger.

Nouvelles et Faits Divers.

On sait que plusieurs notabilités du parti bonapartiste sont parties pour l'Angleterre à l'occasion du 15 août.

Hier, M. Rouher a expédié à l'Impératrice une petite caisse, soigneusement emballée, et renfermant une magnifique couronne de perles destinée au tombeau de Napoléon III.

M. Rouher suivra de près son envoi, car il part aujourd'hui pour Londres.

L'ex-reine d'Espagne est allée hier soir, à six heures, au couvent du Sacré-Cœur, chercher ses trois filles, qui y sont élevées, et qu'elle va emmener pendant les vacances aux bains de mer.

Le congrès des Orientalistes, dont nous avons eu l'occasion de parler plusieurs fois déjà, organise en ce moment une exposition des beaux-arts de l'Orient. C'est un des membres du comité d'organisation du congrès, M. de Longpérier, de l'Institut, qui s'est dévoué spécialement à cette exposition. Les artistes et les archéologues peuvent donc être assurés que l'exposition du Congrès ne sera pas une affaire commerciale ni rien qui y ressemble.

Bon nombre de collectionneurs ont déjà promis à M. de Longpérier leurs pièces les plus curieuses.

En ce moment, la nouvelle importante pour les artistes et les archéologues, c'est qu'à la demande du comité d'organisation du congrès, M. Henri Cernuschi prête pour cette exposition la totalité de la belle collection qu'il a rapportée lui-même, il y a quelques mois, de Chine et du Japon, et qu'il a été encore à si peu d'amateurs de visiter.

Nous apprenons que le ministre des travaux publics vient de mettre à la disposition du congrès des Orientalistes, pour son exposition, une partie des salles du palais de l'Industrie.

Enfin, dans sa séance du 9 août, le conseil municipal de Paris, sur la proposition de M. Perrin, a voté une allocation de 1,200 fr. "à une Société d'orientalistes et de savants ayant à leur tête MM. de Rosny et de Longpérier, et qui se propose de faire, au palais des Champs-Elysées, une exposition des produits de l'extrême Orient."

L'*Athenæum*, de Londres, publie les renseignements suivants sur le nouveau roman en préparation de M. Victor Hugo, *Quatre-vingt-treize*:

M. Victor Hugo a presque terminé le roman qui sera publié au mois de février 1874, sous le titre: *Quatre vingt-treize*, avec le sous-titre: *Premier récit: la Guerre civile*. Le récit amène le lecteur momentanément à Paris, et les figures imposantes de Robespierre, de Danton et de Marat paraissent sur la scène; mais l'action se passe presque exclusivement dans la Vendée. Les relations entre les Vendéens et les Anglais, les rapports que les îles de la Manche ont eus avec les côtes de Bretagne, sont prouvés par des documents presque inconnus jusqu'ici. On dit qu'une rencontre navale entre une frégate anglaise et une escadre française est décrite avec une force splendide.

L'instruction de l'affaire Ranc qui paraissait devoir être promptement terminée, ne se développe, au contraire, que fort laborieusement et au milieu d'incidents où se trouvent, dit-on, compromis plusieurs autres personnes qui ont déjà comparu devant les tribunaux.

On parle de papiers envoyés de Londres à la justice.

—M. Barodet a parlé! non point à Paris—les Parisiens ne sont bons qu'à l'élire député—mais, dans la banlieue de Lyon. Ce discours, dont nous trouvons le texte dans la *Liberté*, a été prononcé à une distribution de prix laïque et obligatoire, nous ouvre un jour sur les idées économiques du citoyen:

Au point de vue économique, à ce mouvement des peuples vers la République et la liberté, correspond, rien n'est plus naturel et plus logique, un mouvement parallèle vers le bien-être général, dont les grandes phases portent, dans l'histoire du passé, les noms d'esclavage, de servage, de prolétariat, et porteront, dans l'histoire de l'avenir, des noms qui marqueront de nouveaux progrès.

Aujourd'hui, nous dégageons les mots d'association, de solidarité, de juste répartition des produits entre le travail et le capital.

Ce sont là des problèmes difficiles qui ne peuvent se résoudre que progressivement, pacifiquement, et qui exigent le concours simultané de la science et de la conscience.

Du moment que tout cela doit se résoudre *pacifiquement*, nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre. D'ailleurs, M. Barodet est muet sur les voies et moyens à suivre pour arriver aux réformes qu'il rêve.

Le reste du discours est une déclamation sur les bienfaits de l'instruction, où nous nous contenterons de signaler cet apophthegme remarquable:

L'honneur rendu à l'instituteur est le point de départ de la République.

—Opinion de la *Pall-Mall Gazette* sur la "date sacrée" du 10 août:

Après avoir célébré cette misérable farce de la prise de la Bastille, les républicains de Paris viennent de fêter un autre *glorieux* anniversaire, le 10 août.

Or, encore aujourd'hui, à tant d'années de distance, on se sent pris d'horreur et dégoût quand on pense aux infâmes atrocités de ces *admirables réformateurs*, comme disent les radicaux, mais dont la lâcheté égalait la férocité. Si les 40,000 *braves* qui attaquèrent les Tuileries n'avaient pas été culbutés par le Prussien Westermann, et si le roi Louis XVI n'avait pas défendu aux Suisses de résister, ceux-ci auraient suffi pour balayer le Carrousel. Ce n'est que lorsqu'elle vit qu'on laissait faire cette canaille, que la garde nationale tourna et tira sur les Suisses.

—L'autre soir, sous les ombrages de la place Louvois, un jeune homme pressait une jeune fille d'accepter l'hommage de ses sentiments les plus distingués.

La jeune fille hésitait, d'autant plus que l'hommage susdit se composait particulièrement de l'offre d'une promenade en fiacre....

Mais tout à coup, elle se ravise.

—Ah! oui, dit-elle, montons dans celui-là. Je connais le cocher.... c'est un ami de mon père!

Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

15juin—6m RICHARD HOMANN.

Le plus grand plan qui ait jamais été connu.

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la—

Bibliothèque Publique du Kentucky

12,000 lots.......$1,500,000

Chaque cinquième billet gagne un lot.

$250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky., le

Mercredi, 3 décembre 1873.

Soixante mille billets seulement seront vendus, et la moitié de ce nombre sera expédiée pour les marchés d'Europe, de sorte qu'il n'en restera que 30,000 pour les Etats-Unis où il en a été vendu 100,000 lors du troisième concert. Les billets sont divisés en dix coupons; on trouve sur le dos le plan et l'explication complète du tirage.

A ce concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans le pays, la somme extraordinaire de

$1,500,000,

divisée en 12,000 lots, sera distribuée parmi les porteurs de billets. Les numéros des billets seront tirés d'une roue par des enfants aveugles, et les lots seront tirés d'une autre roue.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à.....$1,500,000

La distribution sera positive, que tous les billets soient vendus ou non, et les 12,000 lots seront payés en proportion du nombre de billets vendus. Tous les billets qui n'auront pas été vendus seront détruits, comme au premier et au deuxième concerts, et ne seront pas représentés au tirage.

Prix des Billets:

Billet entier, $50 00; demi-billet, $25 00; dixième de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, $500 00; 22 demi billets, $1,000 00; 113 billets entiers, $5,000 00; 227 billets entiers, $10,000 00. Il ne sera pas fait d'escompte sur moins de $500 de billets à la fois.

Le succès sans exemple du troisième concert tombola, ainsi que l'accueil favorable fait au premier et au deuxième, assurent la vente rapide de tous les billets du quatrième, qui aura lieu, sous tous les rapports, comme le troisième, et dont les détails sont indiqués dans les circulaires que le bureau enverra gratis à toutes les personnes qui en demandent.

Les billets sont en vente, et les ordres, accompagnés de l'argent, seront remplis sans retard. Conditions libres à ceux qui achètent des billets pour revendre.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky et Directeur du Concert Tombola.
Au Public Library Building, Louisville, Ky.
20 août—1m—mer., sam.

INSTITUTIONS.

Université de la Virginie.

DES ÉCOLES DE SCIENCES ET DES LABORATOIRES PRATIQUES offrent des avantages spéciaux à ceux qui désirent acquérir une éducation scientifique par elle-même et toutes les connaissances que doivent avoir le professeur de sciences, l'ingénieur civil, l'ingénieur du minéral, l'architecte, le chimiste, le métallurgiste, le fermier, le droguiste, etc., et ceux qui désirent occuper des emplois publics, tels que le relevé des côtes, etc. La session s'ouvre le 1er octobre. Pour les catalogues, s'adresser à WM WERTENBAKER, Sec'y, P. O. University of Virginia, Va.

20 août—1m—mer.ven.dim

Université de la Virginie.

ÉCOLE DE MÉDECINE.

LA prochaine session (la quarante neuvième) commencera le 1er octobre et durera neuf mois, à l'expiration desquels l'élève studieux aura acquis toutes les connaissances qu'exige la profession. Pour les catalogues, s'adresser à WM WERTENBAKER, sec'y of Faculty, P.O. University of Virginia, Va.

20 août—1m—mer,ven,dim

Ecole Classique et Commerciale,

123........RUE CONTI........123

L. A. de MONTLUZIN, Directeur,

Année Scolaire 1873-74.

Ouverture des classes, lundi 1er Sept. 1873

POUR tous renseignements s'adresser directement à l'institution; ou, par lettre, à M. L. A. de MONTLUZIN, B. O. P. O.

24 août—[illegible]

Institution D'Aquin.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant un spacieux édifice dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 283, rue Bayou, près Claiborne. 31 août—1m

INSTITUTION A. CORDIER, POUR JEUNES GENS.

No. 252 rue Johnson, encoignure Quartier, un îlet de l'Esplanade.

LA réouverture de cet établissement aura lieu le LUNDI, 8 septembre prochain, à 8 heures du matin.

Le français, l'anglais et l'allemand y sont enseignés, ainsi que tout ce qui compose une solide instruction.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ATH. LEICHER, à la Rotonde St. Louis, jusqu'au 4 septembre, et de ce jour à l'institution.

20 août—du 20 au 7

INSTITUTION DUREL,

91........RUE BOURGOGNE........91

Réouverture: LUNDI 1er Septembre.

LE Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution.

MM. R. Montgomery, Max Mayer, E. O. Durel, Alf. Durel, Mme Ve A. Wiltz, sont les professeurs attachés à l'enseignement.

L'Institution se charge de l'Enseignement du Catéchisme. 24 août—1m

INSTITUT ST-CHARLES,

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

164 ET 166, RUE BOURBON,

Entre St-Louis et Toulouse.

CETTE Institution, dirigée par Mme Marc Lefranc, fera la réouverture de ses classes, Lundi, 1er Septembre. 24 août—1m

Ecoles Allemandes-Américaines DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LES Directeurs de ces Ecoles favorablement connues ont l'honneur de prévenir le Public que la réouverture des Cours aura lieu le Lundi, 1er Septembre prochain, dans le bâtiment que l'Association vient d'acheter au No [illegible], rue Bourgogne, entre St Louis et Conti.

La consolidation, dans un local situé plus au centre de la ville, de nos deux écoles des rues Royale et Commune, a été résolue en vue d'obtenir une plus grande uniformité dans l'enseignement des branches nécessaires pour l'admission des élèves à l'Ecole Supérieure Commerciale que notre Association se propose d'établir le plus tôt possible comme un complément de notre Ecole actuelle.

Nous appelons respectueusement l'attention des Parents sur ce point que, dans notre Ecole, les langues Française, Anglaise et Allemande sont enseignées avec le plus grand soin, et sans aucune augmentation de prix.

Outre ces trois langues, les études comprennent: l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Botanique, le Dessin, et les Ecritures Anglaise et Allemande.

Les prix, invariablement payables d'avance, varient, suivant le degré d'instruction des élèves de $2 à $5 par mois. 24 août—3m

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera sa session de dix mois, le 15 septembre, 1873. Quelques officiers du Collège se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents et les gardiens sont priés de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FLORIMOND, président, à la Baie St. Louis, Miss., ou à l'Académie St. Louis de Gonzague, coin Chartres et Quartier.

20 août—2m

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital,

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre

23 août—6m

JEFFERSON ACADEMY,

43........RUE BOURBON........43

Nouvelle-Orléans,

DIRIGÉ PAR

G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

20 août—3 mois

COLLEGE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

sous l'habile direction de

M. J. W. BLACKMAN.

78 rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

CET ancien établissement, ouvert tous les jours, du matin au soir, l'année entière, offre le précieux avantage aux jeunes gens et aux demoiselles de la Nile-Orléans et des endroits rapprochés de la ville, d'obtenir, en quelques semaines, une éducation commerciale solide.

Le mode d'enseignement embrasse toutes les facilités récentes et avantageuses aux élèves qui aspirent aux honneurs de cette branche d'éducation.

Les prix de l'établissement sont cinquante pour cent meilleur marché que ceux de tous les établissements de la ville.

J. W. BLACKMAN, Principal,
W. S. MITCHELL, Administrateur.
21 juil—1m

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des Instruments pour lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	200 00
Blanchissage	30 00
Chauffage et éclairage	30 00
Livres, papier, etc	30 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	50 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant.
20 mai—6m

Mme LEONCE,

DOCTEUR ASTROLOGISTE, venant de Paris.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office pour cause d'agrandissement, rue DU CANAL 272, entre Howard & Villeré.

Elle continuera, comme par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, donnera des numéros de loterie. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.

Mme Léonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Ecrire franco P. O. B. 1276,
16 juin—3 m. Nile-Orléans, La.

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NILE-ORLÉANS:

No 182 Rue du Canal,

[illegible]

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, Caissier. A. PAILLET, Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 6 janv—1an

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

Un râtelier de DENTS de la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal,

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme celle-ci de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 11nov—

66 - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de [illegible] heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux.

20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$10..........les Ratteliers..........$

—Prix ordinaire $[illegible]—

LE Dr. GEO. P. MALONEY, No 180 de la rue du Canal, près la rue Burgundy, pose des Ratteliers à $10, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux ratteliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 14fév—1an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nile-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61........RUE TCHOUPITOULAS........61

NOUVELLE-ORLÉANS.

29 juin—1an 73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.......VIEILLE-LEVÉE.......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 12 rue Dumaine.

22 oct—1an 3ps

AUGUSTE COUTURIE,

30........Rue de la Vieille-Levée........30

Seul Agent pour la vente des

Champagne Cha. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,

Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1860, 1864, 1858, [illegible] et S. O. P.

Vins Rouges de Lodon, St. Vivier et St-Emilion. 1er août—1an

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19 fév—1an

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, écrasé en poudre.
A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP "Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette" "Pelican."
A. THOMPSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et barils.
A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cube, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et caisses.
A. THOMSON & CO., No 6 de la rue Tchoupitoulas.

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nile-Orléans,

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français.

CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

21 janv—1an 1/7

CAZADE & ORCOKS,

No 95 Beaver Street,

NEW-YORK,

Seuls Agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO. pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,
128 rue Gravier.

APPAREIL PERFECTIONNÉ —DU— GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'exposition au No. 3 de Triangle Building et No. 26 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant,
Sept—1an Lock Box 744 du bureau de la Poste

Machines à coudre (perfectionnées)

A L'USAGE DES FAMILLES,

DE GROVER & BAKER.

Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.

Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles. 3 juin—6m

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 85 de la rue St. Louis au No 164 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16 fév—1an

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

24, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 1mars—1an

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stanley,

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a commencé un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

R. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
No 15, rue Union.

DIVERS.

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur domicile, sont dans l'impossibilité de se présenter en personne, qu'aux termes d'une décision récente de M. le ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au reçu de la demande qu'ils en feront à cet agent consulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, etc., il leur sera envoyé, pour être revêtue de leur signature, le formulaire d'une déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

4avril—

LE SAPOLIO D'ENOCH MORGAN'S SONS remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO économise les gages d'un fourbisseur. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO pour les fenêtres est meilleur que le blanc en Pâte. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraillures.

LE SAPOLIO polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller [illegible].

LE SAPOLIO polit les casseroles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO est précieux quand on veut laver les planchers et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'Etranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien découvert de semblable pour les jardiniers, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vaut [illegible].

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,
20 PARK PLACE, N. Y
ou au No 73, rue Gravier, Nile-Orléans, La.
7 sept—1an—vdo

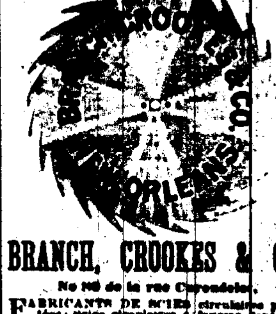

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 162 de la rue Carondelet,

FABRICANTS DE SCIES circulaires [illegible]

Scies françaises à bandes, les meilleures marques [illegible]

Scies circulaires et toute autre espèce de Scies [illegible]

ATTENTION! Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 54 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, [illegible]

GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à Mlle MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames

7 nov—1an—D Mo V

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER,

SULKY HORSE HAY RAKES,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. E. GENERELLY & Co.,
N. O. Agricultural Warehouse,
30 Natchez Street.
9 août—3m M p s VAO

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS,

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet,
15 déc—1an Nile-Orléans, La.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53

Encoignure Bienville,

Manufacturier & Vendeur de

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

14 mars—1an Nouvelle-Orléans.

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

287........Chartres Street........287

Entre Dumaine et Ste. Anne

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.

SPÉCIALITÉS pour Noces et Fêtes [illegible]

CAFÉ DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Ext. LARQUIÉ vs CORNELIUS KELLER.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Dix-neuf et Vingt, dans l'îlet numéro Cinquante-Six, compris entre les rues [illegible]. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
3 sept—2t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Meunier vs. N. Smith et J. Sundrock.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI quatre octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. Dix (10), à l'angle des rues St-Antoine et Girod, dans l'îlet borné par les rues Girod, Annette, St-Antoine et St-Jean-Baptiste. [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2. Un terrain situé dans le même district, dans l'îlet numéro vingt-neuf, (29) borné par les rues Morales, Urquhart, Union et Bagatelle, [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
3 sept—2t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CHARLES CAVAROC vs JOHN MOUNTFORT

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Bienville, Decatur (autrefois de la Vieille-Levée) et de la Douane. [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
19 août—2t Shérif de la paroisse d'Orléans.

S. H. Davis, Jr. vs. Cohen M. Soria, exécuteur testamentaire de J. M. Isaacks, décédé.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. [illegible] — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt trois septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

QUATRE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet [illegible] désignés par les numéros TRENTE, TRENTE-UN, TRENTE-DEUX et TRENTE-TROIS [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ainsi qu'il appert d'un acte en rapport de [illegible].

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
22 août—2t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

RENE DUMESTRE vs. EUGENE METRAY.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, huit (8) septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le droit du défendeur à l'occupation jusqu'au 20 septembre 1873, du premier étage de la maison située No. [illegible] de la rue de Chartres, [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
27 août—2t Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEUE MARY KILLELEA décédée.

DEUXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans — No [illegible] — En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] août 1873, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations dessus, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, de l'Hôpital, du Quartier et [illegible]

2° Une autre portion de terre, avec dans les mêmes district et îlet, et contiguë à celle ci-dessus décrite, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par feu Thomas Killelea, de James Killelea, suivant acte en rapport d'Edouard Barnett, ci devant notaire public en cette ville, en date du [illegible] août 1870.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié du prix payable comptant et le solde en deux sommes d'égal montant, à un et deux ans de crédit avec intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date des billets à fournir et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les honoraires d'avocat à cinq pour cent en cas de poursuite.

W. P. HARPER,
20 août—2t Shérif de la paroisse d'Orléans.

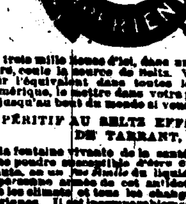

A trois mille lieues d'ici, dans une autre hémisphère, coule la source de Seltz. Vous pouvez en avoir l'équivalent dans toutes les pharmacies d'Amérique, la mettre dans votre poche et la porter jusqu'au bout du monde si vous le voulez.

L'APÉRITIF AU SELTZ EFFERVESCENT, DE TARRANT,

est la fontaine vivante de la santé sous la forme d'une poudre susceptible d'être changée, en une minute, en un fac simile du liquide de la nature. La présente année de cet antidote peut braver tous les climats et tous les changements atmosphériques. Il est incomparablement efficace dans les cas de fièvre de marais, maux d'estomac, affections nerveuses, abattements, maux de tête, bile, nausées et constipation.

A vendre chez tous les pharmaciens.
3 sept—12 V & O

JULIUS LOEFFLER,

48........RUE ROYALE........48

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de retourner et réparer les installations et les machines de toute espèce.

Son travail est garanti. [illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

189 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAURENT, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Mme Baurent profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, [illegible]

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro........ 5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $3 par an, et 1 numéro.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. HOOKE & CO.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. HOOKE & CO—Ey. Senecy, Encanteur.—JEUDI, le 4 courant, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 65, rue Decatur (anciennement Vieille Levée)

800 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un assortiment complet de marchandises pour hommes, femmes et enfants.

Aussi—Une facture de Bottes et Brodequins qui sera vendue sans réserve.

Conditions—Comptant. 3 sept—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains de choix, nus et améliorés, dans les rues Esplanade, Quartier, Brand et Ste. Anne—Pour sortir de la succession d'Antoine Faivre.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs, Bureau: No 17 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 6 septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, [illegible] pour sortir de la succession d'Antoine Faivre, et pour d'autres intérêts—il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés ci-dessous, savoir:

1° Cet Emplacement de choix, avec les améliorations, situé dans l'îlet compris entre la rue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Tonti et Rocheblave. [illegible]

2° La maison basse, en bois, ayant 2 chambres, cuisine ayant 2 chambres, cave, au coin des rues Quartier et Tonti. [illegible]

3° Quatre terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Brand, Dorgenois, Laharpe et Aubry. [illegible]

4° La maison cottage, basse, et quatre grands terrains dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Napoléon et Alexandre. [illegible]

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec hypothèque, à pour cent d'intérêt, [illegible] et toutes les garanties habituelles. Les acquéreurs devront payer, outre le montant de l'adjudication, toutes les taxes de 1873.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, par-devant A. Dreyfous, notaire public.

20 août—20 et à date.

Compagnie des moulins à coton de Guillett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Guillett, pour travail léger.

Presses à coton, à main, de Guillett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

Des doubles de toutes les parties du moulin, peuvent être expédiés, ainsi que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui-même à la manufacture.

Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons solliciter des ordres.

ERNEST & CO, agents généraux,
No 133, rue de la Commune.
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE De la Vallée du Mississippi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 2 de la rue Commune, Nouvelle-Orléans.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 106 de la rue du Canal.

SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie	255,927 95	
" de mer	79,396 35	
" de rivières	82,426 65	419,771 31
En moins,		
Primes non expirées	267,201 53	
" remboursées	812 85	268,014 30
Montant net des primes		151,126 98
En plus,		
Intérêt et loyer		22,940 72
Total		173,067 70
Pertes par incendie	65,249 30	
" sur mer	41,089 42	
" sur les rivières	28,168 95	
		134,507 67
Dont $7,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	41,043 19	
Frais de bureau	13,197 24	
Taxes	2,367 00	
Dépenses casuelles	3,164 83	
Réfaction (rebate)	13,161 52	
Profits et pertes	3,732 17	250,143 68
Bénéfice net		24,285
ACTIF:		
Fonds en caisse	119,925 66	
" en Europe	33,649 11	
" à New-York	4,377 39	157,951 95
Billets et effets à recevoir		661,232 15
Actions et bonds		125,729 19
Propriétés foncières		132,031 30
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement		197,799 53
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte		254,861 76
Total		1,569,907 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 5 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1872 et de payer aux actionnaires, après réglement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 9 juil—1m

ETAT —DE— L'Atlas Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

188........RUE DU CANAL........188

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 188 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
D. H. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:
Wm. H. Stevenson, Président.
D. H. Taylor, Secrétaire.
S. P. Parmly, Trésorier.
Wm L. Mumford, Vice-Président.

Directeurs:
[illegible]

Avis.

LES créanciers et les débiteurs de la succession de E. G. GOTTSCHALK sont priés de se présenter, dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, au bureau des soussignés de la succession.

KENNEDY & CHIAPELLA,
No 5, rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 27 août 1873.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente de couvertures—Grande vente, sans réserve, de—

400 lots Linge d'hiver, fin;
250 lots Lingerie;
100 lots Chapeaux, Casquettes et Bas.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, No 22 de la rue de Chartres. JEUDI, 4 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots linge d'hiver, fin, [illegible]

Conditions, à la vente.

PAR S. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur [illegible]—JEUDI, 4 septembre 1873, [illegible] heures du matin, rue Bienville [illegible] St. Jean, près de l'écurie de Pierre Ondered—

La vacherie de Joseph Delord, comprenant—

[illegible] belles vaches laitières, plusieurs avec veaux;
1 taureau jument.
1 bon cheval.
1 charrette à lait.

Les bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Au comptant [illegible]

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & Co., aux Nos 22 et 24 de la rue de la Douane—

Les MARDIS et les JEUDIS, il sera vendu—Marchandises Sèches, [illegible]

Les SAMEDIS, Linge, Chapeaux et Lingerie.

22 juin—3m

LOTERIE.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

Gros Lots{ [illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1873.

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANDIN, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLÉANS — Ville de la Nile-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce jour de juillet 1873.

ARI. BORDICOURT, Notaire Public.

Nile-Orléans, 5 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé [illegible] et porté en crédit des billets donnés pour actions, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 soit payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

—DIRECTEURS—

R. M. Davis,	Jos. David,	H. Mannel,
A. Socola,	P. Jourdrain,	A. Haber,
J. K. Gourdain,	J. J. Reiss,	E. Dupuy,
N. A. Lianblin,	G. L. Fevre,	S. Cambon,
Ernest Fraget,	V. Batsebarn,	P. H. Monsenaux,
Jos. Mizzi,	F. Schumacher,	E. Saley,
J. B. Sebert,	J. Hochhauser,	M. Drascovich,
F. Sancho,	D. Hughes,	M. Berwin.

30 juil—1 m

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche du travail, s'est élevé à 265, soit:

Hommes	227
Femmes	38

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 166, soit:

Hommes	137
Femmes	29

Il a délivré 189 Bons de logement et 365 Bons de repas.

35 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, nos secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont absorbé l'emploi d'une somme d'environ $[illegible], dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'ustensiles de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 35 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celle des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toute espèce de classification: renseignements, demandes, conduites aux bureaux et chantiers de travail, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats qui parlent par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui ont inspiré la formation de notre Société.

Notre Société a pour but le bien-être et l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comment, à peine six mois d'existence, L'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquelles il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles ont le droit de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Quelle admirable occasion pour démontrer que leur pensée était à coup sûr excellente, et que le titre de Français est pour nous population, il ne suffit pas d'être un Français qui refuse à son compatriote dans le malheur l'appui moral et matériel que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de notre cordialité fraternelle et dévouée.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président,
M. SALOMON.
Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.
Le Trésorier,
J. [illegible]
1 juin 6m